

Objet : Procès verbal de l'assemblée générale de l'association « les Jardins Laurentins » du 14 novembre 2014.

1/ 22 des membres de l'association sur 31 sont présents lors de l'assemblée générale, 5 membres de l'association ont rédigé des procurations pour se faire représenter lors des votes de l'assemblée générale.

Le président ouvre la séance à 18h30. Il remercie les adhérents pour leur présence en nombre sachant que pour certain, au vue des contraintes du quotidien, il n'est pas facile de se libérer.

C'est très chaleureusement et avec grand plaisir qu'il anime cette assemblée générale.

Avant toutes choses, il précise que l'association fête cette année son deuxième anniversaire et c'est l'occasion pour lui de rendre hommage aux membres fondateurs qui ont su mener à bien ce beau projet qui nous l'espérons tous continuera à se développer durant les années à venir.

2/ Lecture de l'ordre du jour :

- Rapport moral, bilan de l'année écoulée.
- Point financier 2014.
- Rappels sur les statuts et le règlement intérieur.
- Mise à jour du règlement intérieur de l'association.
- Sécurité du site.
- Projets d'investissements.
- Principes du "co-jardinage".
- Renouvellement du mandat du bureau actuel par vote à bulletin secret.
- Intégration de monsieur Jean Sanyas au sein du bureau de l'association par vote à bulletin

secret.

- Redéfinition des fonctions des membres du bureau de l'association.
- Tour de salle.
- Appel à cotisation.

3/ Rapport moral, bilan de l'année écoulée :

Les différents problèmes liés aux errances administratives de ces derniers mois ainsi que les différentes démissions ont engendré une année globalement creuse en réalisations. Il faut savoir être patient et à l'avenir il s'agira de respecter strictement la réglementation en vigueur

Le blocage financier lié aux problèmes administratif est maintenant réglé. Les achats votés en mai dernier seront réalisés.

- Mise en place d'un point d'eau central est d'ores et déjà réalisée.
- Achat de peinture noire pour la réalisation d'un tableau info.
- Achat d'un pulvérisateur pour le traitement des communs.
- Achat de produits de traitement phytosanitaire pour les zones communes.
- Achat de 5 serrures en prévision de casse sur les portillons des parcelles.
- Remplacement de la serrure du portail principal.
- Achat de tube PVC pour réalisation de boîtes aux lettres pour les parcelles.

- Achat de plaques numérotées de 1 à 31 pour la numérotation des parcelles.

4/ Point financier 2014

Mme Julia Figuera, trésorière de l'association prend la parole :

- Le compte courant de l'association est créditeur de 770,60€.
- le livret A de l'association est créditeur de 4000€.
- Les frais cette année ont été limités par le blocage administratif, ils se cantonnent à l'achat de quelques consommables, l'installation de la prise d'eau au niveau du chalet et le pot qui avait suivi l'assemblée générale extraordinaire de mai dernier.

5/ Rappels sur les statuts et le règlement intérieur.

La mise en place d'une boîte aux lettres postale à l'extérieur du site est en cours de négociation avec le bureau de poste de Saint Laurent. La passerelle reliant la RD 90 au chemin d'accès aux jardins n'étant toujours pas réalisée, un transfert de courrier postal sera mis en place vers le domicile du président. Rappel : l'adresse du site qui est maintenant celle indiquée en en-tête du présent procès verbal.

Le bureau de l'association est composé au minimum d'un président, d'un vice président et d'un trésorier. Il est souhaitable pour un bon fonctionnement d'honorer les postes complémentaires suivants 1 secrétaire, 1 responsable outillage/ motoculture, 1 responsable espaces communs, 1 responsable infra. L'effectif optimal est de 7 membres.

L'entretien de chaque parcelle (hors consommables) est à la charge des occupants, cela inclus sa bonne tenue et sa mise en culture mais aussi les clôtures, les serrures, la cabane à outils, les abords extérieurs. La toiture de la cabane est inclus dans le domaine de responsabilité. Il appartient à chacun de veiller au bon entretien des lots qui sont mis à disposition. Il est clair que toutes les dégradations liées à la négligence des jardiniers sont susceptibles d'être facturées et peuvent justifier une radiation de l'association.

- Les cultures doivent se trouver à 20cm min des clôtures.

- L'entretien des communs, qui se déroule en général le samedi matin, est l'affaire de tous. Conformément à une liste affichée, les jardiniers désignés sont tenus d'être présent à partir de 9h00 pour réaliser les travaux d'entretien qui leur sont alors confiés. Ces travaux demandent en général 3 heures de présence. En cas d'absence, 4 heures de SMIC peuvent vous être facturées et la radiation peut être décidé en cas de récidive. Le règlement intérieur que vous avez tous signés et donc accepté est très clair à ce sujet.

Les clôtures ne sont pas des tuteurs pour la vigne, cucurbitacées ou autres cultures grimpantes.

La hauteur des protections contre les vents fort est limité à 1m20.

Attention aux déjections canines, il est fâcheux de constater un manque croissant de civisme de la part de nos amis les bêtes, merci de bien vouloir reprendre en charge leur éducation ou à défaut de ramasser les résultats de leurs incivilités.

Un bel effort, consenti par tous est à noter quant à l'utilisation du composteur.

6/ Modifications du règlement intérieur de l'association.

Actuellement les membres du bureau ne payent pas la cotisation annuelle de 110€ à l'association. C'est directement lié aux contraintes financières et chronophages imposées par les différentes astreintes. (Ouverture et fermeture du portail matin et soir, permanence du samedi, voire du dimanche matin).

Les astreintes doivent être, en toute logique, prises par tous. Cela revient globalement à une semaine et demi d'astreinte par an. Il s'agit de l'ouverture et de la fermeture du portail durant une semaine et de la mise en œuvre des travaux d'entretien du samedi matin suivant une fiche de tâche fournie préalablement. Cela induira une baisse sensible des cotisations puisque 550€ de ressource supplémentaire intégreront la caisse mais surtout cela se traduira par une implication plus importante de tous. Dans le cas d'une majorité de votes contres, la situation des cotisations des membres du bureau restera dans l'état.

La proposition de modification du règlement est mis au vote à mains levées :

Ont voté pour 26

Ont voté contre 1

Se sont abstenus 0

La modification est adoptée.

7/ La sécurité du site.

Le site est particulièrement exposé pour plusieurs raisons :

- Les jardins potagers en général sont d'emblée une cible privilégiée.
- Nous sommes en période de crise.
- La tranquillité du site.
- La pénétrabilité du site.

Il n'y a pas de solution miracle si ce n'est:

- La vigilance, ne pas hésiter à interpeller poliment un inconnu qui visite le site.
- Des enquêtes de voisinage.
- Ne rien laisser traîner sur les parcelles ni dans les cabanes qui aurait une quelconque valeur directe ou à la revente (préférable même de laisser les cabanes ouvertes- conseil des gendarmes).
- Fermeture du portail la journée pour la dernière voiture quittant le site même s'il reste des « piétons » sur la zone.
- Mise en place d'un panneau « accès réservé ».

8/ Investissements lourds :

Pour information sont actuellement à l'étude les investissements suivants :

- Sécurité du site (alarmes intrusion, éclairage automatique).
- Portail électrique avec digicode.
- Aménagement de la zone loisir : barbecue couvert, toilettes, aménagement extérieur du chalet, aire de jeux.
- Extension du chalet avec un local technique pour le stockage des outils.
- Mise en herbe et arrosage automatique des communs .

Avant tout engagement de dépenses, ces investissements seront mis à consultation auprès de tous les membres de l'association. Sous la forme d'un référendum, ils pourront alors s'exprimer et donner un avis via un coupon réponse. Les décisions prises seront conformes à la majorité constatée.

9/ Co-jardinage

Certains jardiniers éprouvent des difficultés à entretenir leur parcelle et pour se faire aider font appel à une tierce personne non membre de l'association. Le bureau ne voit pas d'objection au principe d'un « co-jardinage ». Il convient toutefois de d'officialiser le principe et d'en déterminer les règles. Cela implique une modification du règlement intérieur avec les règles suivantes : possibilité de se faire aider pour la mise en culture de la parcelle attribuée, obligation pour le « co-jardinier » d'être laurentin et de se déclarer auprès du bureau de l'association. Le prix de la cotisation reste inchangé.

La proposition de modification du règlement est mis au vote à mains levées :

Ont voté pour 27

Ont voté contre 0

Se sont abstenus 0

La modification est adoptée.

10/ Élection du bureau

La durée du mandat des membres du bureau a été ramené à un an lors de la dernière assemblée générale avec la possibilité de se représenter, les statuts ayants été modifiés en ce sens. Le bureau sortant se représente dans son intégralité pour un nouveau mandat

- M. Patrick Schneider comme président
- M. Vitor Da SILVA comme vice-président
- Mme Julia FIGUERA comme trésorière
- Mme Marie-José TIPLIE comme secrétaire
- Mme Marie GOMES comme aide secrétaire

Le renouvellement du mandat du bureau est mis au vote à bulletins secrets :

Ont voté pour 27

Ont voté contre 0

Se sont abstenus 0

Le bureau proposé est maintenu dans ses fonctions.

11/ Intégration de Jean Sanyas au bureau

M. Jean Sanyas a exprimé le souhait de venir intégrer le bureau de l'association

L'intégration de M. Jean Sanyas est mis au vote à bulletins secrets :

Ont voté pour 18

Ont voté contre 7

Se sont abstenus 2

M. Jean Sanyas intègre le bureau.

12/ Redéfinition des missions des membres du bureau.

Pour faciliter le fonctionnement de l'association, les missions des membres du bureau sont modifiées comme suit :

Président : Patrick Schneider

Vice président : Vitor Da Silva/surveillance de l'infra

Julia Figuera : Trésorière

Marie-Josée Tiplie : Secrétaire

Marie Gomez : Aide secrétaire / espaces verts communs

Jean Sanyas : Outillage/motoculture

Les membres maintenant désignés deviennent vos interlocuteurs privilégiés chacun dans leur domaine de compétence.

13/ Montant des cotisations.

Mme Julia Figuera, trésorière de l'association prend la parole :

Aux vues des décisions concernant les astreintes prises durant cette assemblée générale, le bureau propose de fixer les cotisations à 90€ pour la saison 2014/2015. Après discussions avec les membres présents, le montant est ramené à 80€ pour la saison 2014/2015.

La proposition de modification des cotisations est mis au vote à mains levées :

Ont voté pour 22

Ont voté contre 5

Se sont abstenus 0

La modification est adoptée.

14/ Tour de salle.

Sans objet

15/Appel à cotisation.

16/ L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

Patrick Schneider
Président de l'association
Les Jardins Laurentins
Original signé